TRAITS NORMANDS

Le journal d'information des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bas-normands

Numéro 1 ▸ Hiver 2013-2014

ÉDITO

« Partout où quelque chose vit, il y a, ouvert quelque part, un registre où le temps s'inscrit », écrit Henri Bergson dans *L'évolution créatrice*. La maxime vaut pour les territoires. Qu'est-ce qu'un territoire si ce n'est un milieu vivant ? Au quotidien, des gens très différents s'y rencontrent, se reconnaissent ou se découvrent, échangent et partagent. Ce temps-là, indispensable au choix, à la décision, à l'expérimentation et à l'usage, en un mot au projet, est précieux car une société s'enrichit de sa diversité. Un territoire s'invente ensemble. L'homme ne s'adapte pas à son environnement mais le transforme collectivement pour que celui-ci s'ajuste à lui. Traits Normands, la nouvelle revue des c.a.u.e. de Basse-Normandie (c.a.u.e. du Calvados, c.a.u.e. de la Manche et c.a.u.e. de l'Orne), vous invite à en prendre mieux conscience en vous proposant de poser un regard neuf sur nos territoires sensibles, dont « l'évolution créatrice » ne saurait reposer uniquement sur la technique, sans un brin de poésie. Modestement, Traits Normands a l'ambition d'être « un registre où le temps s'inscrit ». Bon voyage.

AU SOMMAIRE

Architecture 2
Urbanisme 3
Environnement 4
Dossier 5
Point.com Calvados 13
Point.com Manche 13
Point.com Orne 13
Portrait 16

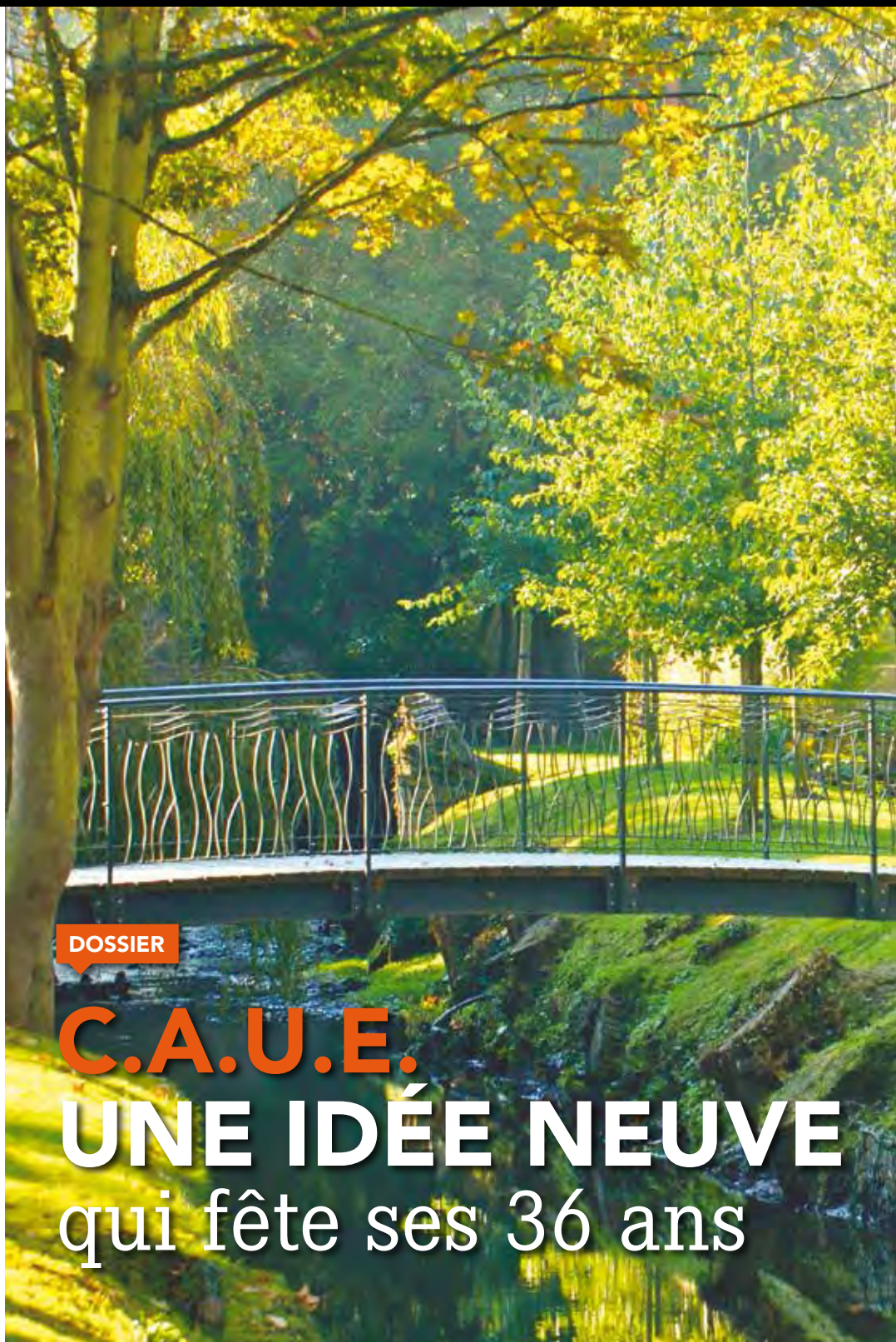

DOSSIER

C.A.U.E. UNE IDÉE NEUVE qui fête ses 36 ans

ARCHITECTURE

COMMENT DÉMÉNAGER sans changer d'adresse

Installé depuis 1997 dans un immeuble du XIXe siècle du centre-ville de Caen, le c.a.u.e. du Calvados souhaitait améliorer ses conditions d'accueil. Ce sera chose faite dès ce mois de décembre.

© Des Clics et des Calques

► Des locaux totalement repensés pour une meilleure qualité d'accueil.

Le c.a.u.e du Calvados bénéficie d'un emplacement idéal pour remplir sa mission de conseil : rue Jean Eudes, au cœur du centre ancien de Caen, à proximité immédiate du Conseil général et de l'Union amicale des maires du Calvados. Toutefois, la configuration trop datée de ses locaux ne lui permettait pas d'offrir un accueil de qualité à ses visiteurs, ni d'organiser des réunions dans de bonnes conditions, encore moins des expositions.

Afin de trouver une solution adaptée, le président du c.a.u.e 14 Hubert Courseaux lançait, en 2009, l'opération « locaux nouveaux ». Un travail d'investigation débutait alors. Mais après plusieurs mois de recherches, il fallait bien se rendre à l'évidence : toutes les propositions au regard du besoin en surface (400 à 500 m²) étaient soit trop chères soit insuffisamment accessibles.

Au même moment, l'exposition « L'architecture de la Reconstruction dans le Calvados », organisée par le c.a.u.e., connaissait un vif succès au Mémorial de Caen (5 000 visiteurs) et dans l'ensemble du département. Cette réussite allait avoir son influence dans le projet. En effet, il apparaissait que le département disposait de lieux parfaitement adéquats pour de telles expositions. Il devenait, quelque part, improductif de doter le nouveau c.a.u.e d'une salle dédiée. La réflexion allait donc dès lors se recentrer sur deux éléments : l'accueil et une salle de réunion d'une capacité de 35 à 40 personnes.

Mutation architecturale

Sur ces nouvelles bases, une autre option était prise, au regard de la situation stratégique de la rue Jean Eudes : l'achat du bâtiment et la mutation de son architecture intérieure, pour un réaménagement complet des espaces de travail, avec une salle de réunion en sous-sol afin de libérer le rez-de-chaussée pour l'accueil.

Après la réalisation des études de faisabilité, un concours d'architecture était ouvert. Trois équipes étaient sélectionnées pour proposer un avant-projet : Des Clics et des Calques, Thomas Bernard et l'Atelier Ferret et Frechon. C'est finalement l'agence Des Clics et des Calques qui a été retenue. La fidélité aux études et au programme, l'ingéniosité spatiale liée à une réelle intelligence technique pour « faire avec » le bâtiment existant, ainsi qu'un soin particulier du détail, ont convaincu le jury et toute l'équipe du c.a.u.e. Inauguration en janvier.

TRAITS NORMANDS N° 1
Editeur : c.a.u.e du Calvados, de la Manche et de l'Orne
c.a.u.e. de la Manche
2, place Général de Gaulle
50000 Saint-Lô
02 33 77 20 77.

Directeur de la publication : Jean-Yves Guillou
Rédacteur en chef : Emmanuel Fauchet
Comité de rédaction : Emmanuel Fauchet, Hervé Rattez, François Roblin
Coordination et rédaction : Nicolas Guillon
Design graphique : Laëtitia Loas-Orsel
Mamma Mia Design

Imprimeur : Corlet (14)
Dépôt légal à parution

En couverture :
Passerelle sur l'Aure.
© C. Quennehen

URBANISME

UN DÉVELOPPEMENT PÉRIRURAL raisonné aurait de l'Alur

Le discours de l'aménageur tend à promouvoir un retour à la ville compacte, dense et reconstruite sur elle-même. Mais comment appréhender la question de l'urbanisation sur un territoire à dominante rurale comme la Basse-Normandie ?

▶ La Basse-Normandie est avant tout constituée de petites localités.

DR

La densité urbaine est-elle vraiment la panacée du développement durable ? Celui-ci ne trouverait-il pas plutôt sa meilleure expression dans un développement périurbain maîtrisé - parce que de toutes façons inévitable - ou, osons le néologisme : dans un développement périrural, en bonne intelligence avec une agriculture raisonnée ? Il n'est pas politiquement correct d'ouvrir ce débat, pourtant le problème mérite d'être posé dans une région comme la Basse-Normandie, qui est un savant assemblage de petites villes, de centres-bourgs et de villages. La Basse-Normandie se réduit-elle pour autant à un territoire mité ? Bien au contraire. Entre environnement de qualité, développement économique partagé et mixité sociale, elle apparaît comme un bon exemple d'écosystème durable, lequel impose, rappelons-le d'étudier globalement les interactions. C'est, comme partout, essentiellement dans ses zones touristiques que l'on peut déplorer un développement par mitage mais ces zones ont finalement plus à voir avec la ville qu'avec la campagne, puisqu'elles procèdent globalement de la même gentrification, les classes moyennes se retrouvant dans les stations du littoral, comme c'est le cas dans le Calvados ou la Manche.

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) n'aborde le sujet de l'aménagement du territoire qu'en termes d'artificialisation des sols, de densité, d'étalement urbain, d'espaces agricoles et naturels à protéger. Hors de la ville dense, point de salut. Mais au-delà de ces grands principes, l'élément humain est-il vraiment pris en compte ? Sans aller jusqu'à transposer la ville à la campagne, les progrès technologiques permettent aujourd'hui de revisiter les modes de développement classiques, tant sur le plan de l'habitat que sur celui de l'implantation d'entreprises et de services. Partant de cette réalité, l'opposition ville-campagne n'est-elle pas une vision dépassée ?

> « Les centres sont partout et la circonférence nulle part…

Mitage ou héritage ?

Le rapport du Sénat sur l'avenir des campagnes, remis le 22 janvier 2013, pose d'emblée comme postulat que « les campagnes ne sont plus pensées indépendamment des villes, avec lesquelles elles entretiennent un rapport de complémentarité et de dépendance réciproque ». Ce rapport s'appuie sur deux études de la Datar (Territoires 2040) et de l'Inra (les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030). A partir des différentes hypothèses présentées dans ces deux documents, les rapporteurs Nicoux et Bailly élaborent un modèle dynamique permettant d'« aboutir à un développement économique équilibré et à un peuplement harmonieux des campagnes ». Celui-ci entre en résonance avec « le canevas territorial des systèmes entreprenants » exposé par la Datar et un scénario de l'Inra qui place « les campagnes dans les mailles des réseaux des villes », scénario pour lequel le département de la Manche a servi de référence. Force est de constater que la direction donnée par les deux sénateurs n'est pas très « tendance ». Elle implique une volonté politique d'aménagement du territoire, et donc de solidarité, cherchant à éviter les écueils qui, expliquent les sénateurs, « résident principalement dans l'isolement ou l'exploitation des campagnes, dans leur arraisonnement par les métropoles ou leur confinement dans une logique d'étalement urbain ou, à l'inverse, dans une muséification desséchante ou une gentrification déséquilibrante ». En conclusion, rien n'interdit, sous réserve d'une analyse fine et d'un argumentaire de poids, de proposer la densification d'un territoire au niveau de ses villages et hameaux, s'ils sont desservis par les réseaux - il ne s'agira alors en aucun cas d'un mitage mais de l'héritage d'un habitat dispersé. « Les centres sont partout et la circonférence nulle part », dit le géographe Michel Lussault. Alors, n'opposons pas ville et campagne. Et ne confondons pas densité et intensité.

ENVIRONNEMENT

DIALOGUE avec mon jardinier

Une des missions principales des c.a.u.e. est le conseil aux particuliers. M. et Mme de Saint-Lô viennent d'acheter un terrain pour y construire leur future maison. Avant de lancer leur projet, ils souhaitent recueillir l'avis de professionnels, tant pour le bâti que pour son environnement. Le c.a.u.e. de la Manche, qui dispense des conseils mixtes architecture / paysage, les reçoit.

▶ Dans mon jardin, il y a… Le c.a.u.e. de la Manche invite à redécouvrir la nature à notre porte.

M. et Mme de Saint-Lô : Voilà ! Nous nous posons un cas de conscience. Nous souhaiterions pouvoir faire le tour de notre maison mais nous nous demandons si nous devons l'implanter au milieu du terrain…

Le conseiller : C'est souvent un réflexe mais est-ce vraiment le bon ? Car en positionnant votre maison au milieu du terrain, vous vous enlevez la possibilité d'exploiter pleinement votre jardin. Au contraire, je vois deux avantages à bâtir en limite de l'espace public : votre maison participera au dessin du paysage de la rue et votre jardin, orienté dans sa totalité vers le sud, bénéficiera d'un meilleur ensoleillement. D'autre part, cette implantation vous permet de conserver cet arbre.

Mme de Saint-Lô : C'est un pommier…

Le conseiller : Ce pommier apportera de la vie à votre jardin. Il vous offrira des fleurs au printemps, de l'ombre et de la fraîcheur en été et des fruits à l'automne.

M. de Saint-Lô : Et des feuilles à ramasser l'hiver !

Le conseiller : Pourquoi voulez-vous ramassez les feuilles ? Elles font partie du décor pour une période de l'année. D'ailleurs, vous serez ravis de les voir tomber pour laisser pénétrer la lumière dans votre maison quand le soleil sera plus bas.

Mme de Saint-Lô : Nous laissez-vous entendre que nous pourrions nous chauffer avec le soleil ?

Le conseiller : Tout à fait ! Mais pour cela, il faudrait positionner les ouvertures autrement. Regardez, sur les plans : ces deux baies n'ont pas vraiment de justification. Vous pourriez, en revanche, les associer en une seule séquence de façon à cadrer pleinement et plus généreusement sur le jardin et le pommier. Et inversement, un certain nombre d'éléments d'architecture permettent de prolonger la vie de la maison dans le jardin. C'est vrai pour une terrasse qui serait fabriquée avec les même matériaux que le sol intérieur de la maison, mais également pour un auvent, une pergola… Et si vous aimez cuisiner, vous pourriez même faire un petit potager en lien direct avec la maison.

M. de Saint-Lô : Et les locaux techniques : garage, atelier, séchoir, où les voyez-vous ?

Le conseiller : En implantant votre maison en limite séparative, vous vous ouvrez deux espaces, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, dont un peut être destiné au stationnement des voitures et l'autre dédié au linge. L'idée est de ne pas empiéter sur le jardin avec ces éléments du quotidien.

Mme de Saint-Lô à son mari : J'aime beaucoup l'idée de faire entrer le jardin dans la maison. Du coup, je pourrai laisser en liberté des plantes que j'imaginais à l'intérieur…

Ça bouge !

▶ Les promenades du c.a.u.e. de la Manche

DR

Afin de sensibiliser le grand public au paysage et aux arbres souvent remarquables qui le façonnent, la c.a.u.e. de la Manche propose, sous la forme de six dépliants, douze promenades dans le département : Fermanville et le Val-de-Saire, Condé-sur-Vire, Tessy-sur-Vire et la Vallée de la Vire, Saint-Hilaire-du-Harcouët et le Mortainais, Marigny et le Coutançais et Saint-Lô et le Pays Saint-Lois. A découvrir à pied, à vélo ou en auto.

www.caue50.fr/promenades

► La base nautique de la communauté de communes de La Hague (architecte : Jean-Marc Viste) distinguée au premier palmarès régional des c.a.u.e de bas-normands.

© Stéphane Chalmeau

C.A.U.E. UNE IDÉE NEUVE qui fête ses 36 ans

Créés en 1977 dans le cadre de la loi sur l'architecture, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement n'ont sans doute jamais été aussi actuels et pertinents, alors que se met en place l'acte III de la décentralisation. Les trois c.a.u.e. bas-normands en font l'expérience au quotidien.

Il n'est jamais inutile de le rappeler : l'architecture est une discipline qui relève du ministère de la Culture (et de la Communication), au même titre que les arts plastiques, le cinéma, la littérature ou la musique. Ce qui inspire à Hervé Rattez, le directeur du c.a.u.e. du Calvados, cette réflexion : « Dans l'histoire des c.a.u.e., la dimension culturelle est centrale. Qu'est-ce que l'aménagement du territoire si ce n'est pas à la base une question culturelle ? » Quand François Roblin, son homologue du c.a.u.e. de l'Orne, fait venir, en plein hiver, à Alençon, Rudy Ricciotti, l'architecte du MuCEM pour donner une conférence, il fait de l'animation culturelle. « Etre dans un territoire un peu reculé comme le nôtre n'interdit pas d'avoir une ambition, de monter en gamme, justifie-t-il. C'est un peu le principe de la Scène nationale ». Et le lien à la culture c'est le lien à l'homme. L'aménagement du territoire sans cesse se complexifie. De nouveaux problèmes se posent : la densification, l'aménagement raisonné, la transition énergétique etc. « Sauf que tout cela se décide dans des bureaux, entre élus, experts et techniciens, et que les incompréhensions au sein de la population sont de plus en plus fortes, observe Emmanuel Fauchet, le directeur du c.a.u.e. de la Manche. Le fossé qui sépare ceux qui font des utilisateurs se creuse. Notre rôle, à nous ➔

ACCOMPAGNEMENT

Le c.a.u.e. du Calvados a participé aux études urbaines de requalification de la friche SIAM à Saint-Sylvain.

DR

DR

c.a.u.e., c'est de réduire cette fracture. Nous essayons donc de trouver les outils pour toucher le plus de monde possible et faire passer l'idée qu'il y a toujours une raison aux choses qui se font. Nous travaillons avec France Bleu Cotentin (voir page 4) comme avec les enseignants pour mener des actions pédagogiques tournées vers l'aménagement du territoire. Nous faisons en sorte d'aller vers les gens plutôt que d'attendre que les gens viennent à nous. La communication est une de nos colorations : l'échange et le partage du savoir. Si nous n'avons pas le statut de relais culturel, mine de rien on en est un petit ! Et si l'on parvient à fonctionner comme tel, alors on améliore la connaissance liée aux trois thématiques qui nous intéressent, à savoir l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. »

UNE MOSAÏQUE DE C.A.U.E.

Coloration : le mot a son importance. Car il y a une mosaïque de c.a.u.e. très différents. Bien sûr, tous mettent en œuvre le même service public de proximité. Après, à chacun sa manière de l'exercer, à chacun sa spécialité, le contexte local jouant forcément beaucoup. Le c.a.u.e. du Calvados, par exemple, s'est fait expert en matière urbanistique et il faut remonter à sa création, dès la fin

► De gauche à droite, François de Caffarelli, président du c.a.u.e. de l'Orne, Samuel Craquelin, paysagiste, Alain Lambert, président du conseil général de l'Orne, et Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Orne, lors de l'inauguration de l'exposition " Créateur de paysages" à Alençon.

DR

> Notre rôle, à nous c.a.u.e., c'est de réduire cette fracture. Nous essayons donc de trouver les outils pour toucher le plus de monde possible et faire passer l'idée qu'il y a toujours une raison aux choses qui se font.

▶ L'urbanisme commercial compte parmi les sujets d'étude des c.a.u.e..

DR

des années soixante-dix, pour en trouver l'explication. A l'époque, le jeune maire d'une toute petite commune du pays d'Auge, Victot-Pontfol (150 habitants), va frapper à la porte d'un certain Michel d'Ornano, président du Conseil général du Calvados et ministre de la Culture, de l'Environnement et du Cadre de vie, pour lui expliquer qu'il a besoin d'une assistance, d'un accompagnement, d'un éclairage, de compétences, de gens qui viennent l'aider à réfléchir au développement du territoire dont il a la responsabilité. Il faut créer un c.a.u.e. dans le Calvados. Michel D'Ornano aura la lumineuse idée de confier la tâche à l'impétrant : Ambroise Dupont sera le premier président du c.a.u.e. du Calvados, avant de devenir sénateur quelques années plus tard. Cette fibre ne s'est jamais perdue avec les années. Durant treize ans, le Département a voté une subvention annuelle afin que le c.a.u.e. du Calvados puisse salarier quatre urbanistes et, par voie de conséquence, offrir aux collectivités un service de conseil gratuit, pour l'élaboration de leur plan local d'urbanisme (PLU), de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ou de leur schéma de cohérence territoriale (Scot).

Sur des territoires plus ruraux, les c.a.u.e. de la Manche et de l'Orne ont, pour leur part, beaucoup travaillé sur la question du paysage. Mais la diversité des c.a.u.e. se joue également au niveau des budgets, qui dépendent à la fois des moyens financiers des départements et du taux de la taxe sur les permis de construire que ces derniers veulent bien voter. Le cas de la Basse-Normandie illustre parfaitement la situation. Les budgets vont du simple au quasi triple : 450 000 euros pour l'Orne, 900 000 euros pour la Manche et 1,2 millions d'euros pour le Calvados, avec des taux fixés à 0,4 % pour l'Orne, à 0,45 % pour la Manche et à 0,5 % pour le Calvados. Pour « boucler » son budget, le c.a.u.e. de l'Orne doit impérativement conclure des conventions payantes avec des collectivités ou des partenaires publics ou privés. Celles-ci représentent autour d'un tiers de ses rentrées d'argent, mais cette proportion peut grimper à 70 voire 80 % pour certains c.a.u.e.. A l'opposé, le c.a.u.e. du Calvados peut se permettre de ne tarifer aucun service.

D'où l'idée germante de mutualisation. « Les différences de budget dans notre région pourraient nous amener à équilibrer volontairement les choses, poursuit Emmanuel Fauchet. Sans aller jusqu'à la constitution d'une union régionale (il en existe onze à ce jour), le Calvados et la Manche pourraient participer pour l'Orne, pour lui éviter d'avoir à chercher des conventions. Nous n'en sommes pas encore là mais si nous pouvons commencer par mutualiser un certain nombre d'outils… C'est un peu ce que nous avons fait pour créer notre palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement. »

La mutualisation c'est aussi une recherche d'efficacité, ne pas faire plusieurs fois la même chose. « A chaque évolution de la loi, les 92 c.a.u.e. de France refont des fiches d'information, cette démultiplication est inutile », juge François Roblin. Hervé Rattez ajoute que « la mutualisation se justifie d'abord par le fait que nos trois départements s'inscrivent dans le même environnement, dans les mêmes paysages, dans les mêmes bassins culturels, dans la même histoire. Nous sommes confrontés à des réalités à peu près analogues, nous employons le même vocabulaire (bourg, bocage…) et les problématiques qui se posent à nous sont identiques : l'extension urbaine, la reconstruction etc. »

TOUJOURS PLUS AU SERVICE DES ÉLUS

La loi fondatrice de 1977 investit clairement les c.a.u.e. de trois missions : un conseil aux particuliers désireux de construire ou de rénover, un conseil aux collectivités dans la conduite de leurs projets, et une action de diffusion de culture architecturale, urbaine et environnementale. Voilà le trépied sur lequel reposent les c.a.u.e.. Leur histoire montre, toutefois, qu'ils sont de plus en plus au service des élus locaux. Dans les premières années, ils conseillaient surtout les petites communes et l'essentiel de leur mission touchait à la pédagogie. Les différentes étapes de la décentralisation, la loi SRU ont progressivement amené les c.a.u.e. à développer leur mission de conseil aux collectivités locales. En 1977, l'Etat est très présent. Un maire qui a un projet pour sa commune va voir les « Ponts et Chaussées », où il trouve toutes les spécialités dont il a besoin. Puis, en 1981, arrive la décentralisation, qui commence à donner la responsabilité de l'urbanisme au maire. Peu à peu, les services de l'Etat se retirent comme la mer : il n'y a plus de subdivisions, de conseil de proximité. L'Acte III de la décentralisation devrait encore amplifier ce phénomène. « Dans les années qui viennent, les intercommunalités, ➔

> Par leur indépendance et leur grande faculté d'adaptation à des contextes différents, les c.a.u.e. sont à même d'accompagner au mieux la dynamique des collectivités dans cette nouvelle étape de la décentralisation.

les Scot vont être de plus en plus en charge du territoire, au fur et à mesure que les services de l'Etat vont aller vers un rôle d'initiateur de grandes politiques nationales à priori et de contrôleur a posteriori, explique Hervé Rattez. Si les services de l'Etat ne font plus l'instruction des permis de construire et des autorisations d'urbanisme, les collectivités vont devoir se doter d'outils pour le faire. Or, déjà sollicités par les élus pour les accompagner dans leur réflexion et l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les c.a.u.e. sont en mesure de les accompagner également dans l'application d'un règlement dont ils ont aidé à la rédaction. Nous arrivons sans doute à une période charnière, où va émerger une seconde génération de c.a.u.e., qui vont vraisemblablement être appelés demain à fournir un conseil complet aux collectivités, de la stratégie à la mise en œuvre au quotidien. »

DR

► Commune de Clécy (Calvados). Extrait de la charte des devantures et des enseignes.

► Commune de Saint-Sever-Calvados. Avant/Après.

► Commune de Clecy (Calvados).

► Commune de Clecy (Calvados). Avant/Après.

► Commune de Saint-Sever-Calvados. Extrait de la charte des devantures et des enseignes.

DR

Autrement dit, les c.a.u.e n'ont sans doute jamais été aussi actuels, pertinents, la nouvelle organisation du territoire les rendant tout à coup simplement indispensables. A l'origine, les c.a.u.e. étaient un peu les faire-valoir culturels de l'Etat sur les dossiers - disons - moins intéressants. Mais aujourd'hui qu'un vide de matière grise s'est créé avec le retrait progressif des services de l'Etat, ils ont un rôle déterminant à jouer. Par leur indépendance et leur grande faculté d'adapatation à des contextes différents, ils sont à même d'accompagner au mieux la dynamique des collectivités dans cette nouvelle étape de la décentralisation. Et notamment en milieu rural. La force des grandes villes est de pouvoir se doter d'outils de réflexion, d'agences d'urbanisme. Mais ce n'est pas le cas des villes moyennes et petites, qui n'ont pas la taille critique pour cela. Ces villes moyennes et petites sont pourtant le moteur de la Basse-Normandie. Comment mène-t-on cette réflexion à l'échelle du Calvados, de la Manche ou de l'Orne ? Parce qu'ils sont immergés dans les problématiques de l'aménagement du territoire, les c.a.u.e. ont ce rôle de facilitateur, d'aiguillon à jouer. « L'espace rural, le vrai, est finalement très rare aujourd'hui, souligne François Roblin. Parlons donc de *périrural* comme on parle de *périurbain*. Lorsqu'on participe à l'élaboration de PLUI, on s'aperçoit qu'on est sur des approches de développement tout à fait similaires à celles qu'on trouve en milieu urbain. Les territoires fonctionnent de la même façon sauf qu'ils sont plus éclatés. En somme, les villages pourraient être considérés comme des quartiers. » Peter Zumthor dit que le métier d'architecte c'est construire le cadre de vie. Il se retrouve sur cette notion avec le prix Nobel d'économie Amartya Sen,

Comment en est-on arrivé « loi » ?

60 % de ce qui se construit en France n'est pas imaginé, pensé ou conçu par un architecte. Notre société ne semble pas demandeuse d'architecture. Par défiance ou méconnaissance. Pourtant, l'État, en France plus qu'ailleurs en Europe, se veut très incitatif, voire directif, en ce qui concerne l'aménagement de l'espace et l'architecture… Dès 1940, il vote la loi régissant la profession d'architecte et instituant, sous sa tutelle, l'Ordre National des Architectes. Puis le 3 janvier 1977, viendra la loi sur l'architecture, qui permettra la création des c.a.u.e.. L'histoire se joue alors entre la rue de Valois (ministère de la Culture) et la rue de Varenne (ministère de l'Equipement). L'enjeu n'est pas seulement la promotion de la qualité architecturale mais bien aussi la préservation de prérogatives administratives… Et, nonobstant l'apparition des c.a.u.e., on peut légitimement se demander si notre paysage architectural pourra résister à la mainmise autocratique des techniciens de la DDE.
Au pragmatisme gaullien de Pompidou a succédé un certain élitisme giscardien. Le territoire continue, toutefois, de se meubler et les notions qualitatives n'en sont encore qu'à leur balbutiement. L'architecture est même passé tout près de la guillotine, sans autre forme de procès, avec la nouvelle tonitruante de l'illégalité de son enseignement et les volontés toujours ambiguës d'accommoder cette thématique à différentes sauces ministérielles. Afin d'éviter des débats houleux et douloureux à l'Assemblée, Jean Musy, conseiller technique au cabinet du ministre de la Culture, prend en main la question de la formation en architecture. On en vient enfin à parler de qualité architecturale.
Nommé ministre de la culture et de l'environnement en mars 1977, Michel d'Ornano va poursuivre la réforme d'un enseignement ne produisant que trop peu de professionnels vertueux. Par une note du mois de mai, Pierre Richard, rappelle au Président de la République que « l'architecture est (désormais) une expression de la culture ».
Trente-six ans plus tard, les c.a.u.e. se sont fait peu à peu leur place dans le dispositif politico- administratif français. Le mouvement est bien ancré avec quatre-vingt-douze associations maillant le pays. Et si les c.a.u.e. restent à découvrir, les professionnels que l'on y trouve : paysagistes, architectes, urbanistes, juristes..., proposent quotidiennement à de nombreux maîtres d'ouvrage publics et privés, les décryptages et les analyses nécessaires à une bonne mise en œuvre des champs disciplinaires qui contribuent au développement de nos territoires. Pour que les traces de nos actions constructives ressemblent plus à des empreintes qu'à des blessures...

▶ Les rives de l'Aure à Bayeux.
© C. Quennehen

honoré en 1998 pour ses travaux sur le bien-être. Quand les discussions autour du développement en reviennent toujours au développement économique, Sen considère pour sa part que la vraie finalité du développement est le développement humain, qu'il mesure par un indice fondé sur les capabilités. De quoi les gens sont-ils capables, et par extension, de quoi un territoire est-il capable ? Les c.a.u.e. s'inscrivent totalement dans cette sensibilité. « C'est notre métier d'œuvrer pour que tout le monde se sente acteur de la production de ce cadre de vie dans lequel on va tous se développer ensemble, estime Hervé Rattez. Le conseil complet c'est ça, une manière de combiner nos missions : sensibiliser, cultiver, donner à voir, à comprendre et accompagner le maître d'ouvrage qui nous sollicite pour l'aider à traduire sa pensée dans l'espace, et pour aller chercher avec lui le bon maître d'œuvre et lui poser la bonne question, afin qu'il soit dans les meilleures conditions pour produire le projet le plus pertinent possible. Mais pour parvenir à produire les meilleurs documents d'urbanisme possibles, il faut d'abord diffuser une culture du projet urbain. »

92

Le nombre total de c.a.u.e. en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ceux-ci sont regroupés au sein de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), association loi 1901 créée en 1980.

C.A.U.E. : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est une association départementale créée à l'initiative du Conseil général. Il est investi par la loi d'une mission de service public : la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Présidé par un élu, il est géré par un conseil d'administration composé de 23 membres : 6 conseillers généraux, 3 membres des services de l'Etat (le Directeur départemental de l'Equipement, l'Inspecteur d'Académie et l'Architecte des Bâtiments de France), 6 représentants des personnes qualifiées ou compétentes désignées par le Préfet, 6 personnes élues en Assemblée générale et un représentant du personnel. Son budget provient de subventions de collectivités, des cotisations de ses adhérents, de contributions liées à des conventions conclues soit avec des collectivités, soit avec des partenaires publics ou privés et, depuis le 1er mars 2012, d'une taxe d'aménagement instituée par délibération du Conseil général.

UNE INDÉPENDANCE FONDAMENTALE

C'est pourquoi il apparaît si important que les c.a.u.e. conservent leur indépendance, laquelle est la pierre angulaire de leur existence. Les c.a.u.e. ont vu le jour grâce à des hommes politiques très sensibles à la question d'un aménagement du territoire de qualité mais également convaincus que seule une structure totalement indépendante pouvait réellement servir les collectivités. Même si l'idée de fondre les c.a.u.e. dans des groupements d'intérêt public (GIP) compétents en matière d'ingénierie locale semble avoir été enterrée – jusqu'à nouvel ordre – après que la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, soit montée au créneau pour défendre cette indépendance, le débat vaut la peine d'être posé d'une manière systémique parce qu'il revient régulièrement, et que dans chaque département, tout peut être remis en question d'une mandature à l'autre. Il existe, en effet, une tentation d'intégrer les c.a.u.e. à un méga service départemental, une tendance à vouloir leur demander de remplir quantitativement le vide laissé par les services de l'Etat. Or, les c.a.u.e. revendiquent un travail qualitatif. Agglomérer c'est prendre le risque de verser dans une production essentiellement technique. « Ce que l'on peut craindre si nous perdions notre indépendance c'est de devenir un service de l'Etat bis, départementalisé, explique François Roblin. Or, ça n'est ni notre métier ni notre vocation première. En un mot, nous y perdrions sans doute notre âme. » « Si demain, on nous met au service de je ne sais quelle institution, ce sera nier notre spécificité, renchérit Hervé Rattez. Aujourd'hui, je suis c.a.u.e., je suis une association et je suis au service de tous les élus sans distinction car je ne représente personne. » Il serait d'autant moins pertinent d'englober les c.a.u.e. dans une usine à gaz forcément très coûteuse qu'ils n'ont, par leur identité même, jamais été aussi nécessaires.

Mais comment se rendre disponible pour accompagner le plus d'élus possible ? « Ce qui importe c'est que la collectivité trouve le bon acteur qui va apporter la bonne réponse à sa question, pose Emmanuel Fauchet. Aussi, essayons de travailler en amont de l'appel d'offres, en faisant, par exemple, de l'intention architecturale ou de l'intention d'aménagement. On ne perdra plus notre temps en rattrapage et à partir de là, on se libèrera pour d'autres collectivités. » L'indépendance n'empêche toutefois pas le travail en réseau. « Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de mettre en réseau l'effort local d'ingénierie au service des collectivités », déclarait cet hiver Yves Brien, le délégué général de la Fédération nationale des c.a.u.e. (FNCAUE), tout en s'opposant au projet de loi sur les GIP. « Les c.a.u.e. ne constituent pas de grosses équipes, il est intéressant de fédérer autour de nous un certain nombre d'acteurs, qui sont aussi en recherche de partenaires pour avancer, explique Emmanuel Fauchet. PACT, agences d'urbanisme, EPF : notre ambition est la même, c'est la qualité de l'aménagement du territoire. » Ajoutons les services de l'Etat, dont l'existence a toujours été liée à une certaine solidarité. Bien que moins présents, ➔

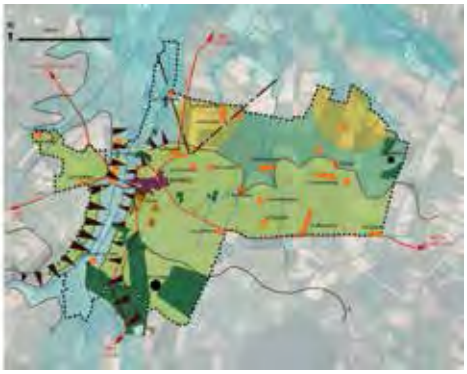

DR

► Le c.a.u.e. du Calvados s'est fait une spécialité de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Ici, extraits du cahier d'enjeux de la commune de Bernesq.

ceux-ci ont toujours le sens des missions qui leur avaient été confiées. N'ayant plus une mission quantitative, ils sont d'ailleurs beaucoup plus dans la réflexion. Cette cavalerie légère, qui présente l'avantage de la souplesse, est complètement adaptée à la nouvelle dynamique qui se met en place. Tous se connaissent, savent ce qu'ils peuvent faire et à chaque fois, le maître d'ouvrage aura l'assurance d'avoir affaire au bon acteur pour apporter la solution à son problème. L'avenir est sans doute là. « Il y a quelques années, raconte Hervé Rattez, la réglementation sur les branchements électriques a changé et on a vu alors des situations où des communes avaient déclaré des terrains constructibles mais dont les branchements devenaient soudainement très coûteux. Nous nous sommes donc rapprochés du Syndicat départemental d'énergies du Calvados (SDEC) pour faire des cartographies. Résultat : aujourd'hui, dès qu'une commune commence à travailler sur son PLU, elle peut prendre connaissance de son réseau sur une carte. Et au-delà, le SDEC anticipe ses investissements en fonction des projets de PLU. On sait que telle commune va se développer dans tel secteur donc c'est à cet endroit que l'on va mettre un nouveau transformateur. Voilà un bel exemple de mise en réseau efficace. »

UN TRÉSOR FRANÇAIS

Les c.a.u.e. : une idée neuve ? « Une idée drôlement intelligente, en tout cas, qui pourrait même s'exporter en Europe », s'enthousiasme Hervé Rattez. Le c.a.u.e. est, en effet, une autre exception française au service de l'excellence. Un trésor : « trente-six ans de travail de sensibilisation et de formation des acteurs de l'aménagement et de la construction, de conseil aux particuliers, de progression en qualité architecturale et urbaine, de conquête environnementale, souligne Philippe Laurent, le président de l'Union régionale des c.a.u.e. d'Ile-de-France. Le c.a.u.e. est une structure originale qui rassemble dans sa gouvernance élus, professionnels et services de l'Etat. Une structure de conseil, indépendante des pressions, mais en aucun cas un lieu où l'on décide. Une structure indispensable compte-tenu de la matière traitée. » Sur ce socle commun identifiant vient se greffer une autonomie de gestion dans laquelle chaque c.a.u.e. se forge sa propre personnalité pour mieux nourrir les esprits. « La conscience est primordiale, la conscience du paysage dans lequel on marche, explique Emmanuel Fauchet. Quand on déambule dans la ville, il se passe toujours un événement, et poser un nouveau regard sur les choses c'est déjà les considérer différemment, leur donner une nouvelle valeur et quand les choses ont une valeur on les traite mieux. Aujourd'hui, il y a un manque sur ce point. Les professionnels de l'aménagement du territoire, les architectes, les paysagistes, ont tous dans leur métier la mission de conseil, seulement travailler en agence n'en laisse pas forcément le temps. Les c.a.u.e. sont là pour y pallier. Un territoire peut manquer de technique, on réussira toujours à lui en donner. A l'inverse, il lui manquera toujours quelque chose si on ne met pas un peu de culture dès le départ. Les c.a.u.e. ont pour ambition de faire partager au plus grand nombre leur lecture sensible du territoire. Parce qu'aménager n'est qu'un prétexte à faire vivre les gens ensemble. »

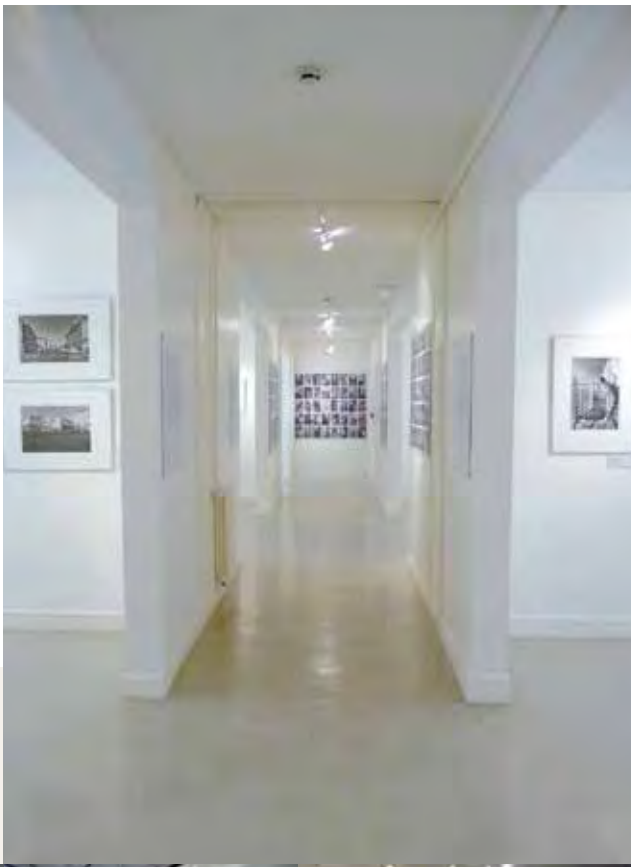

EXPOSITION

L'exposition "L'architecture de la Reconstruction dans le Calvados", organisée par le c.a.u.e. du Calvados, a attiré plus de 5 000 visiteurs au Mémorial de Caen.

DR

CALVADOS

HANS THOOLEN sur la presqu'île

URBANISME. A l'invitation du c.a.u.e. du Calvados, l'urbaniste de Breda était, au début de l'été, en visite à Caen, où il a donné une conférence et porté un regard attentif au projet urbain local.

Breda, 9e ville néerlandaise, est « la » cité du développement durable. Depuis de nombreuses années, une politique y est menée dans cette direction, suivant une vision globale, bien plus large que le tryptique « classique » écologie-économie-social.
Après avoir organisé en 2011 un voyage d'étude aux Pays-Bas, le c.a.u.e. du Calvados, en collaboration avec la DREAL de Basse-Normandie et l'Aucame (Agence d'urbanisme de Caen Métropole), avait invité au début de l'été Hans Thoolen, l'urbaniste de référence et le coordinateur de la qualité urbaine de Breda, pour une visite de deux jours à Caen. Une invitation opportune tant les deux villes ont des points communs, au-delà du fait que Caen ait confié l'aménagement de sa presqu'île portuaire et de ses alentours à un autre urbaniste néerlandais, Winy Maas (MVRDV).
Caen et Breda, c'est une échelle comparable (moins de 200 000 habitants) ; une nature très présente ; la proximité de la mer ; et un problème d'étalement urbain à juguler. Le modèle hollandais peut-il être décliné à la normande ? Hans Thoolen perçoit déjà des similitudes dans la gouvernance : « La reconnaissance de la qualité de l'eau comme principe d'aménagement ; une recherche architecturale ; la volonté de rendre les territoires multifonctionnels… » A suivre…

Formation

▸ Master « Urbanisme durable » à Caen

Dans l'objectif d'anticiper les compétences nouvelles des intercommunalités dans le cadre de la décentralisation, l'université de Caen (UFR de Droit et UFR de Géographie), en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Normandie, propose depuis la rentrée un Master Urbanisme spécialité « Urbanisme et Aménagement durable ». Ce cursus prépare d'une manière générale à la fonction d'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Objectif : former les futurs professionnels des bureaux d'études, mais plus certainement les nouveaux agents des collectivités locales de demain. Le c.a.u.e. du Calvados est associé à cet enseignement dans l'initiation à l'architecture et au projet urbain (Master I).

DR

OÙ est-ce ?

VISITE. La chapelle des Pommiers de Saint-Vigor-de-Mieux, près de Falaise, a été érigée au XVe siècle, mais elle est surtout une œuvre majeure de l'artiste japonais Kyoji Takubo. En 1983, l'édifice, vétuste et jugé dangereux, est fermé au public. Il ne figure pas sur la liste des Monuments historiques et sa restauration ne peut bénéficier d'aucune aide publique. Takubo va s'en charger. 5 000 tuiles en verre sont fabriquées et émaillées. Un sol en acier Corten rappelant l'automne normand est posé. Enfin, l'artiste recouvre les murs de feuilles de plomb puis de plusieurs couches de peinture, pour ensuite y graver des branches de pommiers. Au sommet du clocher trône un coq sculpté par l'artiste… un coq à l'image de celui de la ferme voisine.
Visites de la Chapelle de 14 h à 18 h, du mardi au dimanche.

DR

TÉLEX /////////

■ Le musée d'Art et d'Histoire de Lisieux rouvre ses portes
Après deux ans de travaux, le musée d'Art et d'Histoire de Lisieux a rouvert ses portes en juin 2013. Situé dans l'une des dernières maisons à pans de bois de la ville, ce lieu de culture, labellisé Musée de France, présente, dans une toute nouvelle muséographie, l'histoire de Lisieux et ses représentations, des origines à nos jours, à travers une collection de plus de 300 objets.
Du lundi au vendredi, de 13 h à 18 h. Samedi et dimanche, de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée gratuite jusqu'au 31 décembre 2013.

Agenda

▸ Exp'eau

DR

La Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin vous invite à venir découvrir son exposition sur l'eau. Comment fonctionnent les marais ? Qu'est le rôle de l'homme dans leur gestion ? Et toute cette eau, à qui sert-elle ? Porte à flot, sédimentation, lit mineur : en ressortant, ces termes n'auront plus de secret pour vous.

Jusqu'en décembre 2014
Village Ponts d'Ouve,
Saint-Côme du Mont
Entrée gratuite

▸ Mémoires de centenaires

cg50 / Thomas Jouanneau

Le Conseil général de la Manche, en partenariat avec l'association Mémoires et Terroirs, vous conte la vie de 24 centenaires (ou presque) résidant dans le département. Cette exposition se veut une rencontre entre le public et la mémoire d'un territoire.

Médiathèque de Mortain,
jusqu'au 6 décembre
Salle des fêtes de Cherbourg,
du 23 décembre
au 17 janvier 2014

MANCHE

GOOD MORNING Cotentin

▸ Le c.a.u.e. de la Manche a rendez-vous avec les habitants du département sur l'antenne locale de France Bleu.

DR

MÉDIAS. Depuis trois ans, le c.a.u.e. de la Manche et France Bleu Cotentin ont pris l'habitude de travailler ensemble. Toutes les trois semaines, le c.a.u.e. est présent dans les studios de la radio, à Cherbourg-Octeville, pour répondre en direct aux questions des auditeurs, dans l'émission *Affaire à suivre*. On y parle d'urbanisme, d'habitat, de paysage mais également d'aménagement du territoire, de patrimoine et de sujets d'actualité locaux. La responsabilité face à l'acte de construire ou d'aménager, l'autorisation administrative sont des thèmes abordés de manière récurrente. L'objectif : faire en sorte que de plus en plus de gens aient conscience que la construction d'un territoire n'est pas une somme d'affaires individuelles mais bien une œuvre collective et partagée.

En complément, le c.a.u.e. propose une chronique hebdomadaire sur des questions pratiques liées à la maison : bien choisir son terrain, architecte ou maître d'œuvre, dommage ouvrage quid, comment se préserver de la surchauffe en été, et le bois dans tout ça… Ce partenariat se prolonge encore à travers des journées thématiques, où là, c'est la radio qui vient « planter sa tente » à Saint-Lô.

France Bleu Cotentin fidélise 86 000 auditeurs par jour, dans un département qui compte 500 000 habitants. Le ratio est considérable. « Avec les nouveaux médias, le grand public est de moins en moins porté vers la lecture, explique Emmanuel Fauchet, le directeur du c.a.u.e. de la Manche. Avoir accès aux ondes, et donc indirectement au flux d'information internet avec le podcast, constitue pour nous une opportunité formidable de remplir notre rôle d'éducation. C'est une valeur ajoutée à notre investissement auprès des collectivités. Les élus y sont très sensibles. »

Claude Joly, directeur de France Bleu Cotentin, se félicite également de cette collaboration, qui, dit-il, « valorise » sa station. « Nos deux structures sont investies d'une même mission de service public : informer les habitants de ce territoire », conclut-il.

***Affaire à suivre*, France Bleu Cotentin, du lundi au vendredi à 9 h**

A PARAÎTRE

Suite au premier Palmarès régional de l'Architecture et de l'Aménagement, les trois c.a.u.e. bas-normands, organisateurs de l'événement, ont souhaité valoriser les lauréats à travers l'édition d'un livre. Les projets distingués par le jury y sont présentés avec force détails et dans le souci de mettre l'accent sur l'importance d'une bonne relation entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Sortie en 2014.

Renseignements :
c.a.u.e. du Calvados, tél. : 02.31.15.59.60
c.a.u.e. de la Manche, tél. : 02.33.77.20.77
c.a.u.e. de l'Orne, tél. : 02.33.26.14.14

ORNE

PROFESSION : créateur de paysages

ENVIRONNEMENT. Le paysage est une notion intimement liée au département de l'Orne. Les paysagistes y sont chez eux. Après une exposition qui leur a été consacrée au printemps, Gilles Clément viendra donner prochainement une conférence à Alençon.

« Le rôle du paysagiste est d'aider à la construction du bien commun, à la valorisation des héritages patrimoniaux, à la transmission des espaces publics. (…) Le paysagiste travaille sur la construction d'un rapport avec la nature, dans la périphérie des villes ou à la campagne. Sa compétence, héritée de l'Art des jardins, est complémentaire de celle des architectes et des urbanistes. (…) La notion de paysage reste, malgré tout, encore mal comprise et assimilée car on ne sait pas communiquer cette complexité. » Ainsi s'exprimait, le 5 avril dernier, à Alençon, Pierre Donadieu, agronome, écologue et géographe, professeur émérite à l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille.

► Observatoire photographique des paysages A28.

© Gérard Dalla Santa – Conseil Général de l'Orne – CAUE 61 –ALIS

L'Orne, une terre d'élection pour les paysagistes

C'est précisément pour permettre à un large public de mieux appréhender la profession de paysagiste, souvent confondue, il est vrai, avec celle de jardinier, que le c.a.u.e. de l'Orne, en collaboration avec le Conseil général et la DRAC de Basse-Normandie, avait organisé au printemps l'exposition intitulée « Créateur de paysages ». Celle-ci présentait les travaux de Samuel Craquelin, notamment la promenade des rives de l'Aure à Bayeux (voir en dernière page), les aménagements paysagers emblématiques de l'Orne, et les travaux de l'Observatoire photographique de l'A28. Sensible à la qualité des paysages du département, le Conseil général de l'Orne s'est en effet doté en 2003 d'un outil « très original », piloté par le c.a.u.e. : un fonds d'images, régulièrement alimenté, qui permet d'évaluer l'évolution des paysages traversés par l'autoroute reliant Alençon à Rouen.

Suite à cette manifestation, un cycle de formation autour de la gestion du végétal et du fleurissement a été mis en place pour les agents des communes ornaises. Un guide pratique sera également publié prochainement. L'objectif recherché est de redonner du sens à l'aménagement paysager en respectant plus l'environnement. Dans une économie de moyens, le défi consiste aujourd'hui à travailler les paysages pour qu'ils vivent « tous seuls ».

Gilles Clément, le chantre du jardin en mouvement, viendra en parler au début de l'année 2014, à l'hôtel du Département.

> « La notion de paysage reste, malgré tout, encore mal comprise et assimilée car on ne sait pas communiquer cette complexité.

AGENDA

► « Portraits de rue » à L'Aigle

Avez-vous déjà eu l'envie d'exposer votre photo sur le mur d'un voisin ? Le groupe Alice vous invite à le faire ! Il installe d'abord son studio ambulant au coin de chez vous puis vous invite à entrer pour vous faire tirer le portrait par Denis, photographe et réalisateur. Un lien intime se crée, une histoire (des lieux) se raconte. Puis les portraits trouvent leur place sur les façades des maisons, et à la nuit tombée, les visages s'animent. Alice vous convie alors à une déambulation poétique, décalée et ludique, dans ces rues où vous passez tous les jours. Le lendemain, Alice s'en va mais les portraits restent... Les rêveries de la veille sont inscrites dans leurs regards, comme un secret partagé.

Le 20 décembre, à 19 h, devant la mairie de L'Aigle
Information / Réservation : 02 33 84 44 40

UN HOMME, UN PROJET

Jean-Léonce Dupont

Le silence est d'Aure

Bio express

1995-2001/ Maire de Bayeux

1998/ Elu Sénateur du Calvados. Réélu en 2008, Vice-président (UDI-UC) du Sénat

2011/ Président du Conseil général du Calvados

DR

Distingué au premier palmarès régional des c.a.u.e., l'aménagement des rives de l'Aure à Bayeux par Samuel Craquelin est une leçon de stratégie urbaine.

Lorsqu'on évoque avec Jean-Léonce Dupont la promenade des rives de l'Aure à Bayeux, les yeux du sénateur se mettent immédiatement à briller. Ce projet c'est celui d'une vie d'élu. A l'origine, tout se joue dans l'inconscient d'un adolescent bayeusain qui, pour tromper l'ennui, tourne durant des heures dans sa ville avec sa mobylette. Rues, venelles, impasses… « La curiosité m'a amené à me constituer, sans m'en rendre compte, une vision intégrée de la cité », explique l'intéressé.

En 1977, à vingt-deux ans, Jean-Léonce Dupont entre au conseil municipal et très vite, il se pique d'urbanisme, « un des plus beaux domaines de compétence des élus locaux », de son propre avis. Le jeune giscardien apprend ce qu'est une politique de réserve foncière. « Et un jour, raconte-t-il, naît chez moi l'idée que l'on pourrait peut-être aménager une promenade tout au long des quatre kilomètres qui bordent l'Aure. Mais je ne l'ai surtout pas exprimée car on m'aurait pris pour un fou ! » A l'époque, cette rivière qui traverse Bayeux en son centre n'est, en effet, accessible qu'en très peu d'endroits, et une partie de la population y rejette encore ses eaux usées.

Un puzzle grandeur nature

Commence alors le patient assemblage d'un puzzle grandeur nature. « Lorsque se présentait une opportunité d'acquisition pouvant servir mon dessein, j'incitais mes collègues à la saisir », confie Jean-Léonce Dupont. Elu maire en 1995, notre tacticien réussit finalement à abouter le linéaire de quatre kilomètres. Non sans mal. « Il a fallu notamment acheter une petite île qui n'était pas sur la commune, se souvient-il. Celle-ci est inondable, pourtant j'ai mis cinq ans à convaincre son propriétaire qu'il ne pourrait rien en faire. » Jean-Léonce Dupont confesse également avoir « utilisé le cumul pour parvenir à cette finalité d'intérêt collectif ». Président de Calvados Habitat, il obtient du bailleur social qu'il rétrocède une parcelle en échange d'une autre. Président du conseil d'administration de l'hôpital, il le convainc d'intégrer le projet dans son développement.

Un concours d'architectes-urbanistes est lancé. Lorsqu'ils découvrent le site, les candidats sont béats. Samuel Craquelin est désigné pour mener l'opération. Mais en 2001, le cumul se retourne contre Jean-Léonce Dupont, qui doit céder son fauteuil de maire. « Heureusement, se félicite-t-il, j'ai eu la chance d'avoir un successeur, Patrick Gomont (DVD), qui croyait au projet et l'a même amélioré sur un certain nombre de points. » Grâce à un aménagement particulièrement soigné (ponts de même nature, mobilier urbain extrêmement simple etc.), centre historique et quartiers d'habitat sont aujourd'hui connectés par cette promenade des rives de l'Aure que les Bayeusains se sont totalement appropriée, jusqu'à prétendre qu'elle a toujours existé ! Certains riverains ont même ouvert leur propriété sur elle !

Demain, jusqu'à la mer

Mais Jean-Léonce Dupont veut désormais aller plus loin et lui donner une dimension intercommunale, en l'étirant de l'abbaye de Mondaye, à huit kilomètres au sud de Bayeux, à la batterie de Longues-sur-mer et au futur sentier littoral, à huit kilomètres au nord. Cela passe par un long travail d'explication auprès des communes, dont la première opportunité pédagogique est la démarche engagée par le Conseil général du Calvados pour classer une zone humide située à la sortie sud de Bayeux au titre des espaces naturels sensibles. Jean-Léonce Dupont sort sa tablette pour en montrer quelques images : « Regardez, c'est une merveille. » Le Conseil général gère aussi l'aménagement du sentier littoral et cela tombe bien car depuis 2011, c'est Jean-Léonce Dupont qui le préside ! Au fil de l'Aure, le stratège poursuit son chemin. « Un projet de territoire, ça se tricote », conclut-il.